

**MAIRIE DE TOUCY****CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mercredi 28 Novembre 2012  
A 20 heures 30**

Convocation du 16 novembre 2012  
Affichage du 30 novembre 2012

Le **28 novembre 2012 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Marcel ROBIN, Didier GOUDROT, Micheline BLOT, Bernard SALOMEZ, Christine PICARD, Marie-Chantal COULON, Christophe PIETAK, Patrice VICART, Alain MOREAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT

Julien DUGAY par Michel KOTOVTCHIKHINE, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Laurent BONNOTTE par Marcel ROBIN, Michèle GAUDIN par Marie-Chantal COULON, Florence TOUZEAU par Gérard GALLET, Jean-Claude BERGEROT par Micheline BLOT

Absent(s): Hugues COUELLE, Angélique CHALIER, Robert ITURRALDE

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Marie-Chantal COULON

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2012. Tous les membres présents signent le registre.

Mr le Maire apporte une rectification sur le procès-verbal de la commission voirie travaux du 2 novembre 2012 : Mr HUOT était absent excusé.

Mr le Maire apporte des précisions aux diverses questions de Christophe PIETAK, transmises par courriel. Celles-ci seront complétées dans les questions diverses.

- Elaboration du PLUI : modification du PADD.
- Fédération des Eaux de Puisaye Forterre : adhésion de nouvelles communes à la fédération et transfert de compétence assainissement non collectif.
- Budget lotissement : transfert de crédits.
- Assainissement : transfert de crédits.
- Budget communal : transfert de crédits.
- Camping : appel à candidature.
- Recensement population : fixation rémunération agents recenseurs.
- Régime indemnitaire.
- Questions diverses.

## MAIRIE DE TOUCY

### **ELABORATION DU PLUI : DEBAT SUR LE PADD - (DE 2012 80)** **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DE 2012 70 DU 01/10/2012**

L'agent chargé de mission, et un vice-président de la communauté de communes du Toucycois ont présenté les modifications apportées au PADD pour le valider.

- **Vu** les délibérations du Conseil communautaire de la communauté de communes du Toucycois du 16 novembre 2009 et 1er février 2010 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) sur l'ensemble du territoire intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme,
- **Vu** le diagnostic de territoire examiné par le conseil municipal lors de sa réunion du 15 mars 2012,
- **Vu** l'article 123-9 du code de l'urbanisme stipulant qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.
- **Considérant** les réunions publiques de concertation avec la population organisées sur le projet d'aménagement et de développement durable,
- **Considérant** la démarche de co-construction itérative entre la communauté de communes du Toucycois et les communes membres pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable en particulier au sein d'ateliers thématiques composés de conseillers municipaux,
- **Considérant** le projet d'aménagement et de développement durable et en particulier :

1/ Le scénario retenu en matière démographique, besoin de logements, et répartition territoriale de l'offre de logements

2/ Les orientations d'aménagement portant sur :

- **Un paysage reconnu qui devient le marqueur de l'évolution du territoire**

1. Prendre en compte la charpente paysagère à l'échelle de la CCT
2. Logiques paysagères et logiques d'implantation : appliquer les facteurs qualifiants du paysage
3. Maintenir l'agriculture qui génère la qualité des paysages

- **Un espace agricole préservé pour une agriculture porteuse de développement**

4. Préserver les terres agricoles du territoire
5. Préserver l'environnement des bâtiments d'exploitation pour éviter tout conflit
6. Préserver les marqueurs agricoles du territoire
  - **Un territoire qui accompagne les populations locales tout au long de leur vie et accueille des nouveaux ménages selon les atouts de chaque commune**
7. Favoriser la diversité de l'habitat pour une offre accessible à tous dans une optique de parcours résidentiel
8. Mettre en oeuvre une politique de logements pour tous
9. Répartir entre les communes la construction neuve pour un équilibre territorial partagé

- **Une politique de l'habitat en adéquation avec les besoins identifiés**

10. Assurer une offre de logements qui tienne compte des besoins

## MAIRIE DE TOUCY

11. Favoriser l'adaptation du parc aux nouveaux besoins
12. Avoir une meilleure connaissance du marché de l'habitat

- **Un développement économique prioritaire et durable**

13. Conforter le rôle du pôle d'appui de Toucy au sein du tissu économique départemental
14. Protéger et conforter les commerces du pôle Toucycois et des pôles de proximité
15. Faire du tourisme une priorité de développement et de valorisation du patrimoine

- **Un cadre naturel riche et structurant à respecter**

16. Préserver, restaurer et entretenir les structures paysagères jouant un rôle important pour la vie sauvage, la gestion de l'eau et la qualité des paysages
17. Assurer un accueil de la population qui tient compte des risques naturels, industriels et technologiques potentiels, par la prise en compte des logiques du territoire
18. Utiliser les ressources disponibles... tout en étant attentif à leur pérennisation

- **Un maintien / renouvellement des équipements et des services de proximité**

19. Des services et équipements de qualité pour attirer de nouveaux ménages
20. Prendre en compte le vieillissement de la population
21. Des services et équipements localisés à proximité des principaux pôles d'habitat
22. Etre attentif aux évolutions démographiques et assurer une vie en communauté

- **Pour que transport, mobilité et déplacements ne riment pas qu'avec nuisances**

23. Des choix d'aménagement du territoire qui doivent limiter les nuisances liés au transport et aux déplacements
24. Développer les modes de déplacements alternatifs
25. Assurer une meilleure accessibilité des espaces publics aux personnes à mobilité réduite

- **Faire avec le patrimoine architectural du Toucycois un lieu de vie attractif**

26. S'inscrire dans la continuité des modes d'urbanisation et des sites reconnus
27. Préserver et valoriser les éléments du patrimoine architectural et historique
28. Promouvoir l'idée d'une architecture qui respecte les caractéristiques existantes

- **Faire du projet urbain du Toucycois un lieu de vie durable proche d'Auxerre**

29. Habiter des paysages, préserver une identité
30. Favoriser les bonnes pratiques architecturales en faveur de la performance environnementale et de l'identité du territoire

### 3/ la cartographie de synthèse du PADD

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur le projet d'aménagement et de Développement Durable de la Communauté de communes du Toucycois,

- Après avoir débattu, le conseil municipal apporte les remarques suivantes sur le PADD concernant la commune de Toucy :
- 11 conseillers sur les 19 présents ou représentés optent pour le scénario n°2 à savoir l'aménagement d'une zone économique au lieu-dit "Plaine de Briant".

## MAIRIE DE TOUCY

- 6 conseillers sur les 19 présents ou représentés préfèrent l'extension de la zone industrielle actuelle du Vernoy.
- 2 conseillers sur les 19 présents ou représentés ne souhaitent pas voir d'aménagement de zone industrielle.
- Demande que les haies soient maintenues et que l'arrachage exceptionnel soit conditionné d'une autorisation.
- Prévoir une zone de parking pour les poids lourds.
- Les membres présents s'étonnent de la prévision d'un 2ème EPHAD.
- En matière de logements, étudier la possibilité (si le sous-sol le permet) d'étendre l'urbanisation des 5 Quartaux.
- Concernant la rive gauche de l'Ouanne : des conseillers s'étonnent qu'il ne soit pas prévu d'urbanisation sur la rive gauche de l'Ouanne.
- Etudier le problème du transport.
- En ce qui concerne les dents creuses rue des Montagnes, il y a déjà des constructions (Centre Médico Psychologique).

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE** le projet d'aménagement et de développement durable en prenant compte des remarques énumérées ci-dessus.

### **FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE FORTERRE ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES - (DE 2012 81)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L521-18,

**Vu** les délibérations communes de ARMEAU, BUSSY EN OTHE, CEZY, CHAMVRES, ESCOLIVES, ESNON, FONTENAY SOUS FOURONNES, LA CELLE SAINT CYR, LICHES SUR YONNE, LOOZE, PAROY SUR THOLON, POILLY SUR THOLON, ROUSSON, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT JULIEN DU SAULT, VERLIN, VINCELOTTES, le SIEPA DIXMONT-LES BORDES et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COULANGES SUR YONNE sollicitant leur adhésion à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre et plus particulièrement à la compétence Assainissement Non Collectif (ANC),

**Vu** la délibération du 21 mars 2012 de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre acceptant l'adhésion des communes visées ci-dessus,

**Considérant** que les collectivités adhérentes à la Fédération disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'adhésion de nouvelles collectivités.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré se prononce, à l'unanimité, pour :

**L'adhésion** des communes de ARMEAU, BUSSY EN OTHE, CEZY, CHAMVRES, ESCOLIVES, ESNON, FONTENAY SOUS FOURONNES, LA CELLE SAINT CYR, LICHES SUR YONNE, LOOZE, PAROY SUR THOLON, POILLY SUR THOLON, ROUSSON, SAINT AUBIN SUR YONNE, SAINT JULIEN DU SAULT, VERLIN, VINCELOTTES, le SIEPA DIXMONT-LES BORDES et de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COULANGES SUR YONNE à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre pour la compétence assainissement non collectif (ANC).

**Demande** à Monsieur le Préfet de l'Yonne de bien vouloir arrêter le nouveau périmètre ainsi créé.

**MAIRIE DE TOUCY****BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DE CREDITS - (DE 2012 82)**

*Vu* la commission des finances du 26 novembre 2012,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le transfert de crédits suivant sur le budget lotissement :

Pour régularisation des arrondis de TVA

63512 Taxes foncières	- 2 €
658 Charges subv gestion courante	+ 2 €

**ASSAINISSEMENT AFFECTATION DE CREDITS - (DE 2012 83)**

*Vu* la commission des finances du 26 novembre 2012,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, l'affectation de crédits suivant sur le budget assainissement :

**Fonctionnement****Dépenses**

61523 entretien voies et réseaux	+31 329 €
023 virement à la section d'investissement	+ 8 000 €

**Recettes**

70681 redevances assainissement	+ 39 329 €
---------------------------------	------------

**Investissement****Dépenses**

2158 autres matériels et outillages	+ 9 568 €
2762-041 créances sur transfert	+ 1 568 €

**Recettes**

021 virement de la section de fonctionne.	+ 8 000 €
2762 créanc/trans. droits à déd. TVA	+ 1 568 €
2158-041 autres matér. et outill.	+ 1 568 €

**BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DE CREDITS - (DE 2012 84)**

*Vu* la commission des finances du 26 novembre 2012,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, l'affectation de crédits suivant sur le budget communal :

**Fonctionnement****Dépenses**

6413 personnel non titulaire	+ 14 000 €
6574 subv fonct droit privé (rembt TIM)	+ 1 700 €
6451 cotisations à l'URSSAF	+ 3 300 €

**Recettes**

6419 remboursement rémun. Personnel	+ 19 000 €
-------------------------------------	------------

## MAIRIE DE TOUCY

### **GERANCE DU CAMPING : APPEL A CANDIDATURE**

Le Maire explique que le contrat de gérance du camping arrive à échéance à la fin 2012. Il propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour la gérance du camping municipal de Toucy d'une durée de 4 ans. Un contrat de gérance sera établi. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **REGIME INDEMNITAIRE 2012 - (DE 2012 85)**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**Vu** le Décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

**Vu** le Décret 2009-1958 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement.

**Vu** le Décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires,

**Vu** le Décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

**Vu** le Décret 2003-799 du 25 août 2003 modifié, relatif à l'Indemnité Spécifique de Service.

**Vu** l'Arrêté ministériel du 25 août 2003 modifié, relatif à la Prime de Service et de Rendement,

**Vu** l'Arrêté interministériel du 14 janvier 2002 modifié, fixant les montants de référence de l'IAT,

**Vu** l'Arrêté du 25 août 2003 modifié, relatif à l'Indemnité Spécifique de Service.

**Vu** le Décret 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

**Vu** le Décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de directeur de police municipale.

**Vu** le Décret 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats.

**Vu** le Décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 23 novembre 2012.

**Vu** la Commission des finances du 23 octobre 2012.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'instituer au profit du personnel titulaire, stagiaire et non titulaire, les indemnités suivantes :

### **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Cette indemnité est calculée par application, au montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur fixé comme suit :

**MAIRIE DE TOUCY**

<b>Grade / emploi</b>	<b>Nombre de Bénéficiaires</b>	<b>Coefficient</b>
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0 à 2
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	0 à 2
Adjoint technique de 1ère classe	1	0 à 2
Adjoint technique de 2ème classe	18	0 à 2
Adjoint administratif 1ère classe	2	0 à 2
Adjoint administratif 2ème classe	2	0 à 2
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	0 à 2
Brigadier chef principal	1	0 à 2
Garde champêtre principal	1	0 à 2
Adjoint d'animation 1ère classe	1	0 à 2
Adjoint du patrimoine 1ère classe	1	0 à 2
Adjoint du patrimoine 2ème classe	1	0 à 2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	2	0 à 2

**Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires**

Grades/emplois ouvrant droit à la rémunération d'heures supplémentaires :

- Adjoints administratifs
- Adjoints techniques
- Adjoints d'animation
- Adjoints patrimoine
- ASEM
- Opérateur des activités physiques et sportives
- Agents de police et gardes champêtres
- Techniciens territoriaux

Les travaux supplémentaires ne pourront excéder 25 heures au cours d'un même mois.

**Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires**

Décret 2002-63 du 14/01/2002 et arrêté ministériel du 14/01/2002

<b>Grade / emploi</b>	<b>Nombre de Bénéficiaires</b>	<b>Taux de base annuel</b>
Rédacteur	1	857.52 € coefficient 0 à 2

**Prime de Fonctions et de Résultats**

Décret 2008-1533 du 22/12/2008 et arrêté interministériel du 09/02/2011 modifié

<b>Grade / emploi</b>	<b>Nombre de Bénéficiaires</b>	<b>Part fonctionnelle</b>
Attaché	1	1 750 € coefficient 1 à 2

Cette indemnité est versée au vu du supplément de travail et de l'importance des sujétions.

## MAIRIE DE TOUCY

### Prime de Service et de Rendement

Décret 2009-1558 du 15/12/2009 et arrêté ministériel du 15/12/2009

Grade / emploi	Nombre de Bénéficiaires	Taux moyen
Technicien principal 1ère classe	1	1 400 € coefficient 1 à 2

### Indemnité Spécifique de Service

Décret 2003-799 du 25/08/2003 modifié par décret 2010-854 du 23/07/2010 et arrêté ministériel du 25/08/2003 modifié par arrêté du 31/03/2011

Grade / emploi	Nombre de Bénéficiaires	Taux de base annuel
Technicien principal 1ère classe	1	361.90 €

### Indemnité Spéciale de Fonction

Décret 2000-45 du 20/01/2000 et décret 2006-1397 du 17/11/2006

Grade / emploi	Nombre de Bénéficiaires	%
Brigadier chef principal	1	16 %

**DIT** que :

les crédits nécessaires seront inscrits au budget chapitre 012,

les montants seront revalorisés automatiquement selon les taux en vigueur et la variation de l'effectif,

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels d'attribution pour les agents titulaires, stagiaires, auxiliaires, contractuels avec pour condition d'octroi la prise en compte des responsabilités, la manière de servir : référence notation, la gestion des absences, les retenues en cas de maladie (mise en place d'un tableau des absences validé en CTP du 18/11/2011) et les autorisations d'absence.

### QUESTIONS DIVERSES

#### LIGNE DE TRESORERIE ASSAINISSEMENT - (DE 2012 86)

**Vu** la délibération n°DE\_2012\_76 du 7 novembre 2012 d'éclatant de solliciter une ligne de trésorerie

**Vu** la commission des finances du 26 novembre 2012.

Suite à la consultation de 4 organismes de crédits,  
Le Conseil Municipal,

Après débat et analyse des offres,

**ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie suivant les conditions ci-après :

- Plafond d'utilisation : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux : taux variable "Euribor 3 mois moyenné" + 1.63 %



## MAIRIE DE TOUCY

- Frais de dossier : 225 €

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et faire toutes les démarches nécessaires.

Intervention de Christophe PIETAK : il suggère de négocier les frais de dossier et d'analyser l'utilisation des crédits avec l'emprunt à long terme.

### **TRAVAUX CHEMIN PIETONNIER : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - (DE 2012 87)**

**Vu** la délibération n° DE\_2012\_63 du 29 août 2012 décidant le projet de réalisation d'un chemin piétonnier le long de la route départementale 950 desservant la zone d'activité et sollicitant des subventions au Conseil Général au titre des amendes de police pour chaque tranche.

**Considérant** que la subvention au titre des amendes de police a été accordée et versée à la Trésorerie.

Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, propose de lancer rapidement une consultation pour engager une partie des travaux dès le début 2013.

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, cette proposition,

**DECIDE**, d'affecter la subvention de 45 000 € sur les comptes budgétaires suivants :

Recette d'investissement :

1342 Amendes de police : 45 000 €

Dépense d'investissement :

2151 réseau de voirie : 45 000 €

### **DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION PAR LE CENTRE DE LOISIRS (DE 2012 88)**

Christine PICARD, déléguée aux finances, expose le fonctionnement du Centre de Loisirs "Les P'tits Larousse" et les difficultés financières rencontrées en fin d'année 2012.

Suite à la professionnalisation du personnel du Centre de Loisirs et à la pérennisation des emplois en 2012 qui étaient jusqu'alors des contrats aidés, donc subventionnés, la situation financière s'est trouvée déficitaire.

Elle rappelle que le nombre d'heures de fréquentation du Centre de Loisirs est croissant depuis 3 ans ce qui prouve un certain dynamisme de ce centre.

Franck CARRASCO précise que ce service correspond à un réel besoin.

Après débat, et vote,

Le Conseil Municipal,

**ACCEPTE**, à l'unanimité, de verser un complément de subvention de 3 500 € (pris sur le compte 752 du budget communal) pour assurer les salaires du Centre de Loisirs jusqu'à fin 2012, sachant que la compétence "jeunesse" devrait être vraisemblablement prise en

**MAIRIE DE TOUCY**

charge par la nouvelle communauté de communes en janvier 2013.

**ACCEPTE** le transfert de crédits suivant :

6574 subvention fonct. perso. droit privé	+ 3 500 €
752 revenus des immeubles	+ 3 500 €

**FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (DE 2012 89)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

**Considérant** qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

**Vu** la commission des finances du 26 novembre 2012,

Après délibération,

**DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Formation par ½ journée : 35 €
- Tournée de reconnaissance : 45 €
- Fiche de logement : 1.20 €
- Bulletin individuel : 0.80 €
- Frais de déplacements de base : 30 €
- Frais de déplacements supplémentaires pour les hameaux éloignés : 50 €

Ces montants ne comprennent pas les charges sociales.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2013 au chapitre 012.

- Intervention du Maire :

Camionnette publicitaire : le Maire explique qu'une société a proposé une camionnette publicitaire financée par des sponsors et utilisée par la commune. Gérard GALLET suggérerait que celle-ci remplace le véhicule du responsable technique. Alain MOREAU n'approuve pas et dit que ce véhicule publicitaire doit être plutôt réservé à des associations.

- Christophe PIETAK aborde les points suivants :

- Les oies Bernache sur l'étang en nombre trop important : Gérard GALLET lui répond qu'une réunion s'est déroulée à la DDT avec la DDA et les gardes de chasse. Il a été indiqué qu'il ne fallait plus nourrir ces oies. Des décisions seront prises au printemps pour une éventuelle régulation.
- A propos du dossier Ville d'Appui et afin de mieux suivre l'opération, il demande si un budget annexe peut être créé. Il lui est répondu que la question sera posée à la perception mais qu'il y a également possibilité d'opter pour le vote d'une opération au budget communal ce qui permettrait de mieux contrôler les crédits de cet investissement.
- Il a soulevé le problème des gros tonnages et de la limitation de vitesse sur la route des Crançons à Fontenoy.

Ensuite le Maire fait lecture des prochaines réunions et manifestations :

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| • Samedi 1 <sup>er</sup> décembre 2012 | 19 h Sainte Barbe.                    |
| • Lundi 3 décembre 2012                | 17 h 30 réunion CCAS                  |
|  | 20 H 30 Conseil Communautaire à Diges |

**MAIRIE DE TOUCY**

- Mercredi 5 décembre 2012 9 h – 16 h Sensibilisation accessibilité pour handicapés
- Mercredi 12 décembre 2012 20 h 30 Commission bulletin municipal
- Samedi 15 décembre 2012 19 h 00 Repas des employés territoriaux
- Mercredi 19 décembre 2012 12 h 30 repas foyer logement  
18 h Réunion « emplois avenir » avec le Préfet  
salle polyvalente

**DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :**

ELABORATION DU PLUI : DEBAT SUR LE PADD **DE\_2012\_80**

FEDERATION DES EAUX PUISAYE FORTERRE ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES **DE\_2012\_81**

BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DE CREDITS **DE\_2012\_82**

ASSAINISSEMENT AFFECTATION DE CREDITS **DE\_2012\_83**

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION DE CREDITS **DE\_2012\_84**

REGIME INDEMNITAIRE 2012 **DE\_2012\_85**

LIGNE DE TRESORERIE ASSAINISSEMENT **DE\_2012\_86**

TRAVAUX CHEMIN PIETONNIER : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE **DE\_2012\_87**

DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION PAR LE CENTRE DE LOISIRS **DE\_2012\_88**

FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS **DE\_2012\_89**